---

revenu de la vente est au profit de la guerre
de l'Indépendance.

LE SAINT-PÈRE

ET LA

CONFÉDÉRATION ITALIENNE.



BOLOGNE,

15 Mai 1859.

L'indépendance de l'Italie va être un fait accompli. C'est le bras de la France qui est à l'œuvre; avec ce puissant allié, le peuple italien, conduit par le généreux Victor-Emanuel, ne peut manquer d'atteindre ce gran but. Dieu est juste, il a créé l'Italie pour les Italiens et non pour l'étranger !

La Nation italienne, qui a toujours existé depuis la décadence de l'Empire Romain, quoique politiquement elle n'ait jamais formé un ensemble, va enfin pouvoir porter au Monde son tribut de Nation libre et indépendante. Ce ne sera plus une expression géographique, comme l'appelait le diplomate autrichien.

Machiavel, il y a trois siècles, sentait que la Nation italienne devait être.

Napoléon I comprit l'importance politique d'une Italie indépendante. Il commença la régénération italienne, mais ce grand génie avait des idées trop vastes pour que la vie d'un homme y pût suffire.

Napoléon III a pris à tâche de réaliser tout ce qu'il y avait de juste dans la politique de son oncle, en se conformant strictement aux intérêts légitimes de notre époque. La régénération italienne ne pouvait manquer à son programme. Si nous avons foi dans l'Empereur ce n'est point par esprit de parti, c'est que nous voyons en lui l'incarnation de la politique que nous rêvions pour notre pays. Nous avons lu ses ouvrages écrits avant qu'il prît en main le sceptre de la France, et examinant les actes de sa politique nous l'avons toujours trouvé logique et fidèle à ses principes.

La prudence, qui est un des traits caractéristiques de sa nature, l'a bien obligé à des moments d'arrêt, mais jamais il n'a dévié de sa route.

Le Roi Charles-Albert mit en pratique les enseignements des penseurs patriotes italiens, et commença la politique nationale.

Le Piémont fut le seul État italien qui après la lutte de 1848–1849 ait maintenu sa propre indépendance et le principe de l'indépendance italienne. Il avait pour lui une organisation d'Etat forte et morale, un peuple sage conduit par une dynastie honnête. Il est beau de voir cette nacelle piémontaise lutter pendant onze années contre la puissance de l'Autriche, résister aux bourasques les plus violentes, porter sa vaillante armée en Crimée, avoir un Ministre intelligent au suprême degré et d'une force morale à toute épreuve, le Comte Cavour, qui siége avec les grandes Puissances dans un Congrès et étonne le monde par la sagesse de ses conseils. Il est admirable ce Roi, accablé par des malheurs domestiques, mais toujours brave et honnête, qui maintient intacte la foi dans son droit, et ce bon peuple qui souffre noblement pour la rédemption de ses frères de la Péninsule! La vertu, quoiqu'on en dise dans ce siècle de scepticisme, est bien puissante. Le Piémont insulté et miné par les passions anarchiques de 1848, a rallié à lui en dix ans de nobles exemples tout ce qu'il y a de plus digne dans la nation italienne. Aucun homme de parti n'a pu résister au noble élan des paroles du Roi, qui à la face de l'Europe criait à l'Italie : *J'entends les cris de douleur de ton peuple !*

Malheur ! trois fois malheur à tout Italien, qui n'apprendra pas à ses enfants à bénir la maison de Savoie, et à se souvenir que le peuple piémontais fut la pierre angulaire de l'édifice de notre Indépendance.

Il fallait une épée, non pas plus glorieuse, mais plus puissante que celle de Victor-Emanuel pour abattre l'Autriche. Il fallait un allié puissant en Europe pour aider à la réorganisation de l'Italie rendue libre. La Providence nous a envoyé Napoléon III.

L'Etat actuel de l'Europe ne permet point qu'une question d'ordre européen, comme l'est à un suprême degré la question

italienne, puisse être tranchée sans l'intervention morale de toutes les puissances. Le peuple italien ne doit point l'oublier, sous peine de pénibles désillusions. Sa sagesse et sa modération après la victoire seront les meilleurs moyens de faire triompher sa cause auprès de l'Europe. Préparer ce peuple à une discussion réfléchie sur son avenir, nous semble devoir être la tâche de tout bon patriote italien ; et cela au grand jour, sans crainte et sans préjugés ! Voilà le but que nous nous sommes proposés dans cette brochure, espérant que notre exemple sera suivi par des capacités, qui puissent mieux le résoudre.

De la discussion naît la lumière. Notre opinion n'est pas si arrêtée, que nous ne soyons très-disposés à la modifier si on nous oppose des raisons aptes à nous convaincre. Nous sentons aussi la nécessité de déclarer bien nettement que nous n'appartenons à aucun parti politique proprement dit. Pour nous le gouvernement qui s'approche le plus de la morale chrétienne dans ses lois comme dans ses actes, est le meilleur ; peu nous importe la forme.

Revenant à notre sujet, nous ferons observer que les peuples italiens ont presque tous des gouvernements mauvais, et d'autant plus mauvais qu'ils sont faibles et tolèrent une grande liberté individuelle sans aucune espèce de liberté publique. C'est la meilleure école de l'anarchie ! L'individualité a toujours joué dans les peuples italiens un rôle trop important et nuisible aux institutions libérales. Les Italiens manient souvent la politique, comme les Français le calembourg, pour faire de l'esprit. La servitude a été une longue école pour les sectes et les conspirations : on ne peut prétendre que les masses acquièrent en un jour la vigueur et la raison qui font supporter sans plaintes les obligations, les devoirs qu'imposent l'Indépendance et la Liberté. Les dix dernières années ont été une école salutaire pour l'Italie, et aujourd'hui nous voyons tous les éléments actifs se réunir au Piémont pour la guerre. Les esprits d'élite sont bien décidés à maintenir cette union même après la victoire ; mais on ne doit pas trop se faire d'illusions, et il faudra bien s'attendre à des divergences marquées d'opinion

une fois que l'activité des imaginations sera reportée sur les remaniements des territoires italiens. On ne saurait donc assez préparer d'avance les esprits à ce prochain avenir.

Il faut avant tout que la diplomatie européenne étudie sérieusement la Péninsule, si elle veut être à même de donner de sages conseils sur le remaniement qui doit en former tôt ou tard une nation politiquement parlant, nation à qui Dieu a donné des limites bien tranchées, les Alpes et la mer.

Nous ne nous dissimulons point les difficultés dynastiques et territoriales qui vont se présenter là-dessus, mais elles ne sont pas si sérieuses qu'on le prétend pour les peuples. Le progrès d'hier ne peut jamais être le progrès du lendemain. Si la diplomatie veut rendre de sérieux services, il faut avant tout qu'elle soit de notre âge. Elle ne doit point imiter ces viellards, qui ne savent comprendre les besoins de la jeunesse, parce que la leur est passée. Elle ne doit point, à notre avis, sacrifier le fond à la forme, comme il arrive aux gens du monde qui sacrifient plutôt la justice et la morale que les convenances !

Nous professons tout notre respect aux Traités basés sur la justice, mais il nous semble que ce soit folie de croire que le monde s'arrête dans sa marche progressive devant un parchemin qui porte en tête des stipulations faites à perpétuité par des diplomates. Des traités qui sont des pactes imposés par le vainqueur au plus faible, ne peuvent durer qu'autant que dure la faiblesse de la partie à laquelle on les a imposés. Nous voyons les traités pacifiques et basés sur la morale, tels que ceux de commerce, d'extradition etc. durer et être respectés. Mais les traités imposés par la force n'engendrent que la violence et les révolutions:

L'Autriche possède le royaume Lombard-Vénitien par les traités. L'Europe déclare par la voie de sa diplomatie que ces provinces souffrent du joug étranger, qu'elle a toutes ses sympathies pour les oppressés, qu'elle sera charmée que les Lombards chassent les Autrichiens, voire même qu'ils les massacrent jusqu'au dernier, mais qu'on ne doit pas toucher aux traités de 1815 ! Ces mêmes traités ont pourtant été violés pour la Hollande, pour la Turquie,

pour Cracovie ! Or quel prestige peuvent avoir les traités si on ne les respecte que pour opprimer les faibles, et si on les viole impunément par la force ?

Un grand mot dont nous n'avons jamais su comprendre la signification, c'est celui d'équilibre européen ! Qu'on nous passe l'expression, mais l'équilibre européen nous semble tout simplement le rêve comuniste de la diplomatie. Ce qui est folie pour les hommes, serait vérité pour le droit international ? On a formé en 1815 cinq grandes Puissances de forces à peu près égales. Mais est-ce à dire qu'en 1859 ces Puissances aient conservé la même force rèspective ? Est-ce à dire que la coalition de quatre de ces Puissances contre la cinquième, n'aurait pas détruit l'équilibre ? L'équilibre est évidemment une conséquence des traités et de leur observation ; il faudra donner satisfaction aux besoins des nationalités qui ont des éléments de vitalité, il faudra que tout gouvernement en Europe soit basé sur la justice et la charité, alors le mot d'équilibre aura un sens. Dans la question du jour, comment cet équilibre est-il maintenu? Devons-nous en chercher l'explication dans les phrases du Prince Régent de Prusse aussi difficiles à comprendre que la poésie de Klopstock ! ou bien dans le discours de ce député qui prétend que la Vénitie est nécessaire à la sécurité de Berlin ?

Si les traités, si le droit international, si l'équilibre européen, étaient réellement basés sur la justice, alors une guerre entre deux Puissances serait impossible. Dans la lutte présente, ou c'est la France ou c'est l'Autriche qui a tort. Le devoir de toutes les autres Puissances aurait été de se déclarer pour celle des deux qui a raison, et de mettre ses propres armes à sa disposition. Alors nous comprendrions la solidarité internationale et la puissance civilisatrice de la diplomatie.

Quant aux dynasties nous n'en admettons que de deux espèces : celles de droit divin, en tant que ce droit soit respecté; et celles qui s'appuient sur le vote populaire qui représente la force du pays. L'Empereur est fort du suffrage de son peuple. Ses actes feront durer sa force et fortifieront sa dynastie. Du jour où elle manquera à sa mission de réaliser les besoins de son époque, elle

tombera comme les autres sont tombées ! On ne fait pas plus des dynasties à perpétuité que des traités !

« Mon esprit ne sera plus avec ma postérité (disait Napoléon I » au Président du Sénat) le jour où elle cesserait de mériter » l'estime et la confiance de la grande nation. »

Les dynasties italiennes qui ont failli à leur mission, qui était celle de gouverner leurs peuples en Princes indépendants, sont déchues par le fait même de la guerre. Puisqu'ils ont opté entre leur double qualité de Princes italiens ou d'Archiducs autrichiens, qu'ils restent ce qu'ils ont voulu être de préférence, des Archiducs d'Autriche !

Les événements de Toscane ont rendu vacant le trône du Grand-Duché.

Les secours autrichiens appelés par Francois V, Duc de Modène, font rentrer le Duc dans sa nature d'Archiduc d'Autriche, et son sort ne peut ne pas être le même que celui que l'avenir réserve à l'Autriche en Italie.

La Duchesse Régente de Parme et Plaisance gouverne au nom de son fils Robert, né le 19 juillet 1848. Nous nous plaisons à rendre justice à la Princesse Louise d'Artois de Bourbon, qui pendant sa régence a su avec fermeté sauvegarder ses droits de Princesse indépendante vis-à-vis des empiétements de l'Autriche. Elle a gouverné avec sagesse et modération, et ses rapports avec le Piémont n'ont jamais été empreints de cet esprit autrichien qui prévalait dans les autres petites cours italiennes. Mais un Etat de 112 milles carrés avec 500,000 habitants; ne nous semble pouvoir se concilier ni avec les vues larges qui doivent présider à la réorganisation d'une nation de vingt-six millions d'Italiens, ni avec l'importance que notre civilisation impose à un Etat. Les petits Etats nous semblent avoir fait leur temps. Les chemins-de-fer ont diminué l'importance relative des distances. Pour avoir une ,vie propre, les Etats ont nécessairement besoin d'une plus grande étendue que par le passé, surtout ceux qui n'ont aucun débouché sur la mer, ni lignes fluviales à l'intérieur qui puissent leur assurer un développement matériel assez sérieux pour supporter les charges d'une adminis-

tration et d'une dynastie particulières. Nous ne saurions entrevoir pour ce Duché d'autre avenir que la médiatisation, mais il nous semble qu'il serait injuste de ne pas prendre en considération les antécédents de la branche régnante de Parme et de dépouiller le Duc Robert I sans une équitable compensation.[1]

Le Roi Ferdinand II monta sur le trône des Deux-Siciles le 8 novembre 1830. Son gouvernement fut tout-à-fait despotique à l'intérieur, et sa politique à l'extérieur tout-à-fait autrichienne, sauf quelques velléités dans le sens italien en 1848. Ce revirement de politique, quoiqu'on en dise, était produit autant par la pression des événements que par une intime conviction que le moment était venu de trouver plus d'avantages dans une politique nationale. Il ne faut pas oublier que la politique autrichienne a été longtemps pour les Princes italiens une politique de nécessité, se sentant trop faibles pour résister aux mouvements révolutionnaires qui semblaient vouloir, en chassant les Autrichiens, chasser en même temps les dynasties italiennes de leur trône. Son administration, malgré d'énormes défauts, à été ferme et intelligente sous bien des rapports ; les finances, malgré les déprédations administratives érigées en système, ont su se maintenir en crédit, ce qui du reste, fait plus l'éloge des ressources du pays que de l'administration. La marine et l'armée ont une bonne organisation et un matériel important. La fermeté qu'a montrée le gouvernement napolitain vis-à-vis des menaces récentes de la France et de l'Angleterre, et la tranquillité qui a régné dans ses Etats, malgré les excitations du dehors à des mouvements révolutionnaires, ont fait sa force, et à notre avis ces circonstances ont encore prouvé que la dynastie a dans le pays des racines plus profondes qu'on ne semble l'admettre généralement en Italie. La Sicile a toujours eu à se plaindre de ce qu'on n'a pas respecté sa constitution particulière, et que le système de centralisation a été exercé despotiquement par Naples ; c'est là qu'il faut chercher le moteur des fréquents mouvements révolutionnaires de cette île. Les insinuations du

[1] Les événements qui se sont passés après n'infirment pas mon raisonnement.

dehors n'étaient pas moins en jeu dans ces convulsions, que le mécontentement de la population. Soit que le gouvernement de Naples reste aux mains de Ferdinand II,[1] soit qu'il revienne au Duc de Calabre fils de la Reine Marie Christine de Savoie, première femme du Roi, nous sommes convaincus qu'il se ralliera à la politique nationale italienne. Cette politique est la seule raisonnable et utile du jour que l'Autriche perdera ses provinces italiennes. Le Roi a suspendu la Constitution donnée en 1847, mais il ne l'a jamais abrogée. Un revirement politique trouverait appui dans la partie intelligente des populations du royaume des Deux-Siciles et pourrait se faire sans la moindre secousse. On ne doit pas oublier que les changements de dynasties sont souvent bien inutiles et toujours dangereux. C'est au changement de politique et aux institutions que les pays doivent leur prospérité. La politique de la maison de Savoie a-t-elle toujours été ce qu'elle est depuis douze ans ? La branche des Bourbons de Naples a le droit d'être considérée comme dynastie italienne, et l'Empereur Napoléon III a des vues trop élevées pour donner le moindre poids à des considérations de famille. La modération des peuples italiens leur gagnera bien mieux les sympathies de l'Europe que ne pourraient le faire des changements violents de dynasties.

Restent les Etats du Saint-Père, et c'est avec une véritable frayeur que nous osons toucher à la question la plus difficile que la haute politique ait encore à résoudre. Nous déclarons bien hautement que nous sommes catholique, que nous professons un profond respect pour notre Sainte Eglise, et que nous ressentons une affection particulière pour la personne de Pie IX. Nous ne pouvons nous empêcher de mêler la religion dans une question qui regarde le chef de l'Eglise ; mais si malgré toute la réserve que nous nous imposons, et contre toute intention il devait échapper à notre plume un seul mot qui blessât les idées religieuses d'un catholique, nous lui en demandons sincèrement pardon.

« Où existe la religion, existe le bien ; où manque la reli- » gion, il n'y a que le mal.

[1] On sait qu'il est mort sur ces entrefaites.

» Il est impossible que celui qui gouverne soit respecté par » celui qui ne croit pas en Dieu. »

Voilà de belles maximes dont la vérité est incontestable. Elles sont du plus profond penseur politique que le monde ait connu, de Machiavelli; ce Machiavelli tant calomnié par l'ignorance moderne, par des juges qui le plus souvent n'ont même pas lus ses ouvrages, et qui ont taché de faire de son nom le synonyme de fourbe et d'homme sans foi.

Citons cet écrivain quand il parle des gouvernements ecclésiastiques dans son livre intitulé *Le Prince*, et n'oublions pas qu'il écrivait l'an de grâce 1522:

« Pour les Etats écclésiastiques la seule difficulté est de les » obtenir, car on les acquiert ou par la force ou par le hasard de » la fortune, et sans l'une ni l'autre on ne peut les conserver. Leur » soutien est celui des anciens ordres religieux, qui sont tellement » puissants qu'ils maintiennent le Prince sur son trône quelle que » soit sa manière de vivre et d'agir. C'est un privilége des Prin- » ces écclésiastiques que d'avoir des Etats sans souci de les dé- » fendre, et des sujets sans s'occuper de les administrer. Leurs » Etats, quoique sans défense, ne leur sont point enlevés, leurs » sujets, quoique mal administrés, n'y font point attention, car ils » connaissent l'impossibilité de pouvoir changer de maître. Par » conséquent ce sont les seuls Etats qui jouissent d'une parfaite » sûreté et du bonheur. Ils sont soutenus par des raisons d'or- » dre supérieur auxquelles la raison humaine ne saurait at- » teindre ; je n'en parlerai pas, car ils sont soutenus par Dieu ! » Ce serait une étrange présomption, voire même une grande » témérité que d'oser en parler ! »

Nous aimerions bien pouvoir nous dispenser de discuter un sujet qui effrayait à tel point Machiavelli, qu'il n'osa y toucher ; mais c'est une des deux faces importantes de la question italienne. Evidemment en 1859 faut-il moins de courage pour aborder cette question qu'il n'en fallait en 1522.

Les sujets catholiques du Saint Père ont une position exceptionnelle et différente des autres catholiques, en ce sens, qu'ils

sont les seuls qui ressentent aujourd'hui les effets du pouvoir temporel de l'Eglise. Aussi leur opinion est-elle bien différente de celle qui semble généralement acceptée par le catholicisme européen sur cette grave matière. « Si vous touchez aux biens de » l'Eglise, vous touchez à l'indépendance des Papes, vous touchez » à Dieu, vous renversez l'édifice social basé sur la religion! » Voilà ce que vous disent bien des catholiques français, voilà ce que n'admettent pas d'une manière absolue la majorité des catholiques des Etats Romains. Quand l'opinion publique envisage une affaire à un certain point de vue, il serait aussi inutile de vouloir la contrarier, que d'essayer d'arrêter un cheval qui a pris le mors aux dents. C'est une grande vérité qu'a dite dernièrement Lord Palmerston, mais faudra-t-il laisser ce cheval écraser ce qu'il trouve sur son chemin! La raison et la justice finissent par triompher dans le monde, pourvu qu'on les défende avec courage. Les catholiques français, à l'opinion desquels nous faisons un appel tout particulier, doivent-ils avoir dans leur manière de juger la question du pouvoir temporel de l'Eglise deux poids et deux mesures? ce qu'ils semblent admettre sans réserve pour les sujets des Etats Romains, l'admetteraient-ils pour eux-mêmes? Que dirait la France à un gouvernement qui proposerait de rendre Avignon au Saint-Siège? Pourtant rien de plus juste, au point de vue catholique français. (Avignon fut acheté par le pape Clément VI en 1348 de la Reine Jeanne de Sicile. Il a appartenu aux Papes jusqu'à ce qu'en 1792 un décret de l'Assemblée législative ordonna sa réunion au territoire français. Par le traité de Tolentino 1797 Pie VI céda à la France Avignon, les Romagnes et Ancône.) La France répondrait probablement que ce sont les traités de 1815 qui règlent l'Europe, et non ceux de 1348, et qu'elle ne peut toucher à Avignon. On nous accordera que la réponse est bien plus politique que catholique, car on ne devrait jamais saisir un territoire appartenant à l'Eglise, si on admet que ses biens soient inaliénables. Que diraient encore les catholiques français si un prélat prenait les attributions d'un préfet, s'ils voyaient un cardinal signer des ordonances, donner des réceptions, fréquenter les spec-

tacles, enfin exercer tous les actes d'un représentant civil du souverain ? Ils en seraient étonnés d'abord, et le jour où ce cardinal ferait une ordonance contraire aux lois de l'Etat on se souviendrait du concordat de 1802. On invoquerait les principes de 1789. En France on a complétement oublié les effets que produisait en politique l'ingérence de l'Eglise dans les affaires d'Etat; On ne connait le Clergé catholique que comme le digne représentant de notre sainte religion. On ne se souvient plus des luttes du passé, on a oublié ce qu'a obtenu Napoléon I de Pie VI et de Pie VII, et l'on trouverait peut-être étrange que Napoléon III osât domander à Pie IX pour ses catholiques italiens, ce que les catholiques français ont obtenu depuis un demi siècle. Les catholiques français ne peuvent concevoir que les sujets romains envisagent la même question sous un point de vue politique, parce que pour eux ce n'est qu'une question religieuse.

Il est bien loin de notre intention de vouloir traiter la question sous le point de vue théologique. Nous nous limitons uniquement à demander, si dans aucun concile (depuis le premier, de l'année 50 de J-C, jusqu'au dernier de 1855) le pouvoir temporel de l'Eglise a été dogmatiquement déclaré nécessaire au maintien de l'Eglise Catholique ? Si l'on nous répond affirmativement, nous nous hâterons de retracter entiérement ce que nous avons dit sur cette question, et il ne nous restera qu'à nous étonner que le monde catholique se soit permis des spoliations vis-à-vis du Saint-Siège, et qu'il n'ait hâte de le réintégrer dans toutes ses anciennes possessions.

Les papes, en tant que rois, ont acquis leurs domaines par les donations de Pepin et de Charlemagne (756-783). Alexandre VI (1492), Jules II (1503) et Urbain VIII (1623) furent les trois pontifes qui augmentèrent le plus les possessions temporelles de l'Eglise en Italie. Leur histoire comme rois, n'est guère différente de celle des autres rois de la terre, mais nous y trouvons plus d'une salutaire leçon ; d'abord, que l'Eglise a rendu justice aux pontifes qui s'occupèrent exclusivement de la religion en les rangeant parmi les saints, tandis qu'elle laisse à l'histoire mondaine

le soin de glorifier ceux qui ne firent qu'augmenter la puissance temporelle de Rome ; ensuite, que les huit premiers siècles de l'Eglise, alors pauvre et sans pouvoir temporel, ne sont certes pas les moins glorieux dans ses annales. Mais ce n'est ni avec les traités ni avec l'histoire à la main que nous pouvons, et que nous voulons discuter cette question; si nous l'avons éfleurée de ce point de vue, c'est uniquement dans l'espoir d'obtenir de la part des catholiques français un jugement plus impartial que celui qu'ils semblent avoir voulu, jusqu'à ce jour, nous accorder.

La question italienne est intimement liée à la question du pouvoir temporel des papes. Il ne faut pas se le dissimuler, et malgré les grandes difficultés qui la rendent très-épineuse, il faut courageusement l'envisager de face, comme une de celles que notre siècle a inévitablement à résoudre. Qu'on n'en laisse pas la solution à la violence ; prévenir c'est gouverner.

Dans les idées de 1846 le pouvoir temporel des papes n'était mis en question que par le parti républicain; le parti national faisait au contraire du pouvoir du pape la base de son projet de confédération, bien entendu en le sécularisant, mais lui laissant tous les attributs souverains. Aujourd'hui l'opinion publique a subi une modification sensible. C'est un fait qu'il est de notre devoir de constater dans l'intérêt de l'Italie, de l'Europe, et surtout dans l'intérêt de la papauté elle même. La majorité intelligente des sujets romains croit le gouvernement de l'Eglise impossibile en pratique avec les principes de 1789. Le doute est partagé même par beaucoup de personnes du parti clérical quand-même. Si vous consultez les populations, vous trouverez difficilement un Italien voter pour l'expulsion de l'Autriche de la Péninsule, qui ne votât en même temps pour la déchéance du pouvoir temporel des papes.

Le pouvoir sous la forme du gouvernement actuel, que M. Rossi appelait : « non l'idéal d'un gouvernement, mais un gouver- » nement à l'état d'idée ! » l'Europe l'a jugé. Les interventions qui succédèrent aux mouvements révolutionnaires si fréquents depuis 1815, ont prouvé qu'il ne peut subsister sans bayonettes étrangéres. Nous nous garderons bien de faire le récit de ces

luttes qui abreuvèrent d'amertume le Saint-Père Pie IX, et qui ont dû bien souvent lui faire prendre en dégoût sa couronne de roi. Mais nous ne pouvons nous dispenser de constater le fait, que dans ces douze années le parti national dans les Etats Romains en est arrivé à ne croire possible la durée du gouvernement du pape, même sécularisé, sans l'appui d'une force étrangère. La brochure *Napoléon III et l'Italie*, qui décèle dans son auteur une connaissance approfondie de la question italienne, ne nous semble pas avoir donné toute la considération nécessaire à l'état actuel de l'opinion publique en Italie sur ce point ; il l'a jugée d'après les idées de 1846, et nous croyons qu'il se méprend. Toutefois suivons un moment cette brochure dans la question Romaine, qui, nous ne saurions assez le répéter, a aux yeux des Italiens autant d'importance que celle de l'Indépendance, si ce n'est toutefois que, une fois l'Indépendance acquise, ils pensent pouvoir la trancher par eux-mêmes.

« En résumé, pour ce qui concerne Rome (dit cette brochure)
» trois difficultés considérables qui correspondent à trois néces-
» sités urgentes, auxquelles, sous peine de perturbation certaine,
» et peut-être prochaine, il importe de satisfaire dans l'intérêt de
» l'Italie, de la religion et de tous les Etats catholiques.

» 1° Concilier le régime de l'Eglise avec un régime politique
» légal et régulier dans les Etats Romains. »

Ce n'est évidemment qu'un concordat qui peut répondre à cette première nécessité. Or qu'on nous dise qui sera l'intermédiaire entre le pape roi et le pape pontife ? Oublie-t-on ce qui est arrivé à l'endroit du Piémont qui demandait tout simplement à Rome de lui accorder ce qu'elle accorda à la France en 1802 ? Si la cour de Rome n'a jamais consenti à diminuer son action directe ou indirecte dans les affaires d'Etat des autres puissances, que contrainte par la nécessité, peut-on supposer qu'elle voudra y renoncer pacifiquement dans ses propres Etats. Et c'est pourtant une nécessité urgente dont tout le monde conviendra sans avoir à rappeler ici de tristes épisodes qui n'ont que trop préoccupé l'opinion publique en Europe.

« 2° Rendre le pape indépendant des questions de nationalité,
» de guerre, d'armement, de défense intérieure et extérieure. »

Mais franchement ce serait un roi dépouillé de toutes les attributions souveraines, que ce roi sans nation, sans armée et qui ne peut ni déclarer la guerre ni faire la paix. Alexandre VI et Jules II auraient été étrangement surpris, si on leur avait proposé de garder leur couronne souveraine à de pareilles conditions.

Ces exigences sont telles qu'elles nous semblent équivaloir (en les admettant) à reconnaître ouvertement l'incompatibilité du pouvoir temporel avec le pouvoir spirituel.

« 3° Constituer une armée indigène et substituer à notre oc-
» cupation la protection d'une force italienne efficace et sérieuse. »

Cette dernière considération qui n'est qu'un appel à la force pour tenir le Saint-Père sur son trône, nous l'avouons franchement, est à notre avis une idée pénible et humiliante pour la grandeur du Chef du Catholicisme.

Le Vicaire du Christ ne peut admettre la raison du plus fort, comme un simple Roi de la terre.

Nous craignons bien que le Saint-Père ne puisse être indépendant tant qu'il aura un Etat à gouverner, et nous doutons de l'Indépendance de l'Italie tant que le Pape possèdera un Etat Italien !

Est-ce être indépendant que d'avoir des Autrichiens dans les Romagnes et des Français dans la capitale ?

Est-ce être indépendant quand un général autrichien se permet de s'intituler pendant des années Gouverneur civil et militaire d'une province, condamnant à mort les sujets du Pape avec des lois étrangères ?

Est-ce être protégé que d'avoir des protecteurs qui se font la guerre entre eux comme il arrive aujourd'hui de l'Autriche et de la France ? Serait-ce encore être indépendant que d'avoir des troupes italiennes d'autres Etats pour maintenir ses sujets ? Ou nos notions sur l'indépendance des Etats sont bien confuses, ou certes ce n'est pas là l'indépendance.

Comment l'Italie pourra-t-elle exercer sa liberté d'action com-

me Puissance et maintenir son indépendance, si elle a dans son sein un Etat dont le chef appartient au catholicisme avant que d'appartenir à la Confédération italienne? Toute discussion entre un Etat étranger et le Saint-Siége, tant que le Saint-Siége n'est pas un être saisissable, si on me passe l'expression, ne pourra atteindre les intérêts purement italiens, mais tant que le Pape possèdera un Etat à lui en Italie, la Confédération sera continuellement menacée dans son indépendance, vu la nécessité de prendre fait et cause pour son confédéré, même dans une question étrangère à sa politique. L'histoire est là pour nous prouver ce qui arriverait infailliblement dans l'avenir, en maintenant le même état de choses. A l'heure où nous écrivons, ne voyons-nous pas un parti de la cour politique du Pape tourner ses regards avec plus de confiance vers la Prusse et l'Angleterre, les deux grandes Puissances protestantes, que vers les Puissances catholiques, parce que elles sont en lutte avec l'Autriche? Les catholiques de tous les pays n'ont-ils pas un intérêt bien sérieux de voir pour toujours cesser le danger de cette situation humiliante, que crée au Saint-Père les circonstances politiques auxquelles il se trouve forcément intéréssé, uniquement parce qu'il est chef d'un Etat? Notre but n'est point de résoudre la question: nous avons tâché de constater des faits et de présenter humblement des considérations pour éclairer autant que possible l'opinion publique des catholiques de l'Europe, afin qu'ils soient à même de la discuter avec impartialité. « Nous n'allons pas en Italie (a dit Napoléon III) » fomenter des désordes, ni ébranler le pouvoir du Saint-Père que » nous avons replacé sur son trône, mais le soustraire à cette » pression étrangère qui s'appesantit sur toute la Péninsule, con- » tribuer a y fonder l'ordre sur les intérêts légitimes satis- » faits! »

Nous sommes persuadés que le Saint-Père Pie IX renoncera spontanément à son pouvoir temporel du moment qu'il aura la conviction intime que l'Eglise, l'Italie et la paix du monde gagneraient à voir dégagé le Pontife des soucis d'un trône.

Le Pontife, chef de cent trente millons de catholiques, et les

cardinaux Princes de l'Eglise ont une trop vaste mission, pour avoir le loisir de s'occuper des soins qu'exige un Etat politique.

L'évêque de Rome, comme Saint-Pierre même le fut, sera plus puissant, plus indépendant et plus heureux, que le Pape Roi d'un petit Etat.

C'est un acte sublime réservé à la papauté, la vraie imitation de Notre Seigneur Jésus-Christ, qui abandonna son corps pour reprendre sa nature céleste et divine ! Le cœur de Pie IX est bien à la hauteur de ce dévouement.

Nous émettons notre opinion en pleine sérénité de conscience, car : « Où il n'y a pas de religion, il n'y a que le mal; » et c'est avec terreur que nous verrions le chef du catholicisme exposé (dans un avenir plus ou moins éloigné) au tourbillon des passions politiques.

Dans notre projet, très-inoffensif du reste, puisque ce n'est qu'une opinion toute personnelle, nous disposons des Etats Romains sauf Rome et ses environs. Si à Rome on ne partage pas notre manière de voir, on ne pourra nous en vouloir d'avoir émis franchement notre opinion ; et il n'y a qu'à laisser intacts les Etats Romains dans la future Confédération, pour qu'un prochain avenir fasse connaître laquelle des deux idées est plus favorable à l'ordre et au catholicisme. Quant à diminuer les Etats de l'Eglise, nous croyons que ce serait l'idée la plus funeste ; nous détestons les demi-mesures et trouverions plus logique de donner au Pape d'autres provinces italiennes plutôt que de lui en ôter. Ou tout, ou rien.

Faire un seul Royaume de la haute Italie, y compris les petits Duchés, la Toscane et les États Romains, est théoriquement la division la plus simple et la plus populaire, car toute l'Italie est entraînée vers la noble maison de Savoie, ce glorieux guidon de notre indépendance. Si nous ne consultions que nos sentiments personnels, nous serions entraînés nous-mêmes vers cette idée d'union, qui réalise le plus complétement les instincts de notre nationalité, mais nous y voyons de telles difficultés diplomatiques et même des entraves assez signifiantes dans le sens italien, pour ne pas oser espérer que l'on puisse l'effectuer pour le moment.

Nous croyons bien que cet avenir d'union est réservé à l'Italie, mais nous pensons qu'il faudra peut-être plus d'une génération avant de le voir réalisé ; et devant nous occuper d'un prochain avenir, nous nous rangerons à l'opinion exprimée d'ailleurs par beaucoup d'hommes illustres italiens, en acceptant la Confédération comme base du remaniement politique de la Péninsule. Une fois ce principe admis, on doit tâcher que le remaniement corresponde le mieux aux intérêts italiens.

Pour former un Etat indépendant il faut à notre avis lui accorder des frontières qui en forment un ensemble compacte; une étendue assez signifiante de territoire pour avoir une vie à lui, enfin une agglomération de populations qui aient des intérêts matériels communs à satisfaire. Quant à nous, nous ne trouvons possibles en Italie que deux ou trois Etats, dont la force respective ne soit pas trop disproportionnée. Un Royaume de la Haute-Italie est indiqué par la nature autant que par les exigences politiques et militaires de la future Confédération. Si l'on s'y oppose, c'est qu'alors on ne veut pas sérieusement que cette Confédération puisse être longtemps indépendante. Les événements politiques depuis la révolution française nous semblent en avoir admirablement préparé les éléments. Les malheurs tout autant que la bonne fortune des Provinces de la Haute-Italie ont préparé cette fusion. Le vote de 1848 et la conduite des Lombards-Vénitiens depuis cette époque, ne laissent aucun doute sur le vœu de ces populations d'être unies au Piémont.

Les frontières de ce nouvel Etat depuis Nice, suivant la chaîne des Alpes, jusqu'à la rivière de l'Isonzo, sont admirablement tracées par la nature. Nous n'avons que trois territoires qui viennent déranger la régularité des confins des Alpes. La Savoie vers la France, le Canton du Tessin et le Tyrol italien au nord sur les frontières de la Suisse et de l'empire d'Autriche. Nous ne nous sentons pas assez compétents pour déclarer si la majorité des Savoisiens ne serait pas plus inclinée à appartenir à l'empire Français qu'au Royaume de la Haute-Italie. Si l'on considère la langue, les mœurs, les intérêts matériels de cette Province, voire même

la contenance de quelques-uns de ses députés au Parlement Sarde, nous serions portés à croire qu'unie en grande partie à la France et en partie à la Suisse, la Savoie ne pourrait qu'y gagner. On verra plus loin la raison qui nous porte à parler de la Suisse.

Les Alpes sont une barrière trop importante pour ne pas les considérer comme confins nationaux entre la France et l'Italie. On connait l'importance que la France a de tout temps donnée à la garde de ces passages. Le motif de la guerre actuelle, du moins celui dont la raison d'être n'a pu être contesté par personne, est précisément que la France ne peut permettre un affaiblissement du Piémont gardien de cette frontière tout autant française qu'italienne. La France peut désirer bien légitimement d'être par elle-même autant que par son allié en position de garder cette frontière. Elle ne veut point de conquêtes, mais en admettant que les Savoisiens émissent un vœu d'union à la France et que la Confédération italienne ne s'y opposât pas, nous ne saurions trouver une raison à ce que l'Europe s'opposât aux désirs de cette vaillante et honnête population. Par cette cession le Piémont n'affaiblit en rien sa défense des Alpes. Qu'on nous suive sur la carte en prenant pour point de départ le Col de Tende. Là commencent les Alpes qui prennent diverses dénominations, *Alpes Maritimes* jusqu'au Mont Viso, où sont les sources du Pô ; *Cottiennes* de là au Mont Cenis ; *Grecques* jusqu'au Col du Bonhomme situé entre les Provinces de Turin et d'Aoste à l'est, et la Savoie à l'ouest.

La simple inspection de la carte géographique indique clairement que les confins portés aux Alpes, dont le versant ouest appartiendrait encore à l'Italie, permetteraient d'établir un système de défense qui donnerait aux deux pays des avantages réciproquement analogues. Nous proposerions de céder la haute Savoie, c'est-à-dire cette partie du Duché que sépare l'Arve, qui descend du Col du Bonhomme et se jette au dessous de Carouge dans le Rhône. Nous complèterions les confins de la Suisse, qui a le lac de Genêve à moitié piémontais et une frontière très-ouverte du côté

de la Savoie, et attacherions une grande importance à pouvoir faire de ce territoire l'objet de compensations pour obtenir de la Confédération Suisse le Canton du Tessin, auquel nous arrivons en suivant le système alpin. Nous nous étions arrêtés au Col du Bonhomme. De ce sommet au Mont Rose nous trouvons le grand Saint-Bernard, et les Alpes prennent la dénomination de *Pennines*, puis *Helvétiques* et enfin *Rhétiques* et *Noriques*. Le Canton du Tessin est entièrement séparé de la Suisse, se trouvant au sud des Alpes *Hélvétiques* et *Rhétiques ;* il possède le haut du Lac Majeur et la moitié du Lac de Lugano; enfin ce Canton, avec des confins tout-à-fait bizarres et nullement indiqués par la nature, est à la lettre fourvoyé en Italie. Les routes du Saint-Gothard, celles du Saint-Bernardin et du Lukmanier aboutissent dans ce Canton, qui intérrompt dangereusement la frontière des Alpes, dont il a la clef du midi tandis que ses confédérés ont celle du nord. Sa population est entièrement italienne et catholique. Le Canton a joué un rôle très-pernicieux en 1848, et sa position topographique ne cessera d'être un danger permanent pour tout gouvernement qui possède le Piémont et la Lombardie. Nous sentons bien les graves difficultés que soulèverait une pareille question si elle était mise sur le tapis, mais nous croyons de notre devoir de la signaler à la diplomatie; elle est assez importante pour ne pas la laisser sans examen sérieux.

En suivant de nouveau la chaîne des Alpes, nous trouvons en deçà le Tyrol italien, qui comprend la pointe du lac de Garde dans son territoire ; ce pays a une population entièrement italienne; ses frontières interrompent celles du Lombard-Vénitien ; toutefois avec de légères modifications on les régleraient de façon à en faire une bonne ligne de défense.

Tout le reste des frontières du Nord correspond aux exigences désirables entre Etats limitrophes jusqu'à l'Isonzo. A l'Est nous avons la mer Adriatique. Nous donnerions au Sud à cet Etat les frontières qu'a actuellement le royaume Sarde du coté des Duchés et la rivière du Pô jusqu'à la mer ; nous formerions ainsi un Royaume de la Haute-Italie qui avec l'île de Sardaigne compte-

rait 2180 milles carrés d'étendue avec 10,000,000 d'habitants environ. Etre Roi de ce pays le plus beau du monde avec Venise et Gênes pour ports de mer, l'un sur l'Adriatique l'autre sur la Méditerranée; Turin pour capitale du gouvernement, Milan centre du commerce et des arts, Alexandrie, Vérone et Mantoue pour forteresses; être le gardien de la Confédération italienne et de toute la chaîne des Alpes, c'est un beau rôle à jouer, et l'Italie ne saurait le confier en meilleures mains, ni à un homme plus honnête et plus brave, que le Roi Victor-Emanuel.

Après les Alpes nous trouvons en Italie une ligne importante qui est celle du Pô. L'histoire nous prouve que celui qui est maître de la vallée, ou, pour être plus exacts, de la plaine que traverse le roi de nos fleuves, est maître de l'Italie. La vérité de cette maxime dépend pourtant à notre avis bien plus des divisions politiques qu'a eu l'Italie, que d'une question topographique. Le Pô, à notre avis, est une ligne importante stratégiquement parlant, et une fois qu'une puissance militaire bien organisée serait chargée de la défense de la rive droite, nous douterions que la possession de la gauche portât pour conséquence la domination militaire du reste de l'Italie. La nature nous semble avoir fait du Pô la seconde barrière de l'indépendance italienne. L'importance que l'Autriche a mise à la destruction des fortifications que Napoléon I avait érigées à Alexandrie, et à la possession de Plaisance et de Ferrare sur la rive droite prouvent assez, que cette puissance militaire, qui connaît bien la Péninsule, partage notre opinion. Du moment qu'on admet le principe d'un Etat de l'Italie centrale, nous ne saurions au Nord lui assigner d'autre confin que la ligne droite du Pô, qui, nous le répétons, avec un système de fortifications qui ralliât Plaisance à Ferrare et Comacchio, aurait une importance stratégique de premier ordre.

Nous prévoyons bien que les Duchés de Parme, Plaisance et Modène ayant leurs rapports directs plutôt avec la Lombardie que la Toscane, s'ils étaient consultés pencheraient pour l'union à la Haute-Italie; mais si l'on met en balance tous les intérêts secondaires, il est impossible de sauvegarder les intérêts généraux:

ces Duchés se trouveraient donc satisfaits si l'on en formait tout un Royaume avec la Haute-Italie, idée que nous approuverions, mais que nous n'avons pas admise dans cet écrit. Au point de vue commercial le Pô est la ligne fluviale de premier ordre en Italie, et le décret des Triumvirs romains, qui le déclarèrent en 1848 fleuve national, avait au fond une signification plus sérieuse de celle que l'on s'est plu de lui donner à cette époque. Sous ce rapport encore trouvons nous convenable que le fleuve baigne les confins de deux Etats et ne soit pas dans le territoire exclusif d'un seul.

Nous proposerions de former le Royaume de l'Italie Centrale des Duchés de Parme, Plaisance et Modène, de la Toscane et des Etats Romains. Les confins au Nord seraient les mêmes qui séparent actuellement le Royaume Sarde des Duchés, et de là la rive droite du Pô jusqu'à la mer Adriatique. A l'Est, la mer Adriatique jusqu'aux frontières actuelles des Etats Romains et du royaume de Naples. A l'Ouest, les frontières actuelles sardes vers les Duchés, et ensuite la Méditerranée jusqu'à la petite rivière Arono tournant autour de Rome pour atteindre de là à Arsoli la frontière des Etats Napolitains.

Ce Royaume serait partagé dans sa longueur par la chaîne des Apennins, qui a toutefois beaucoup de vallées transversales qui en rendent le passage très-aisé, et, sans gâter l'unité du pays, donnent lieu d'y établir très-facilement une bonne ligne de défense, qui serait la seconde ayant la première au Pô ; il n'y a pour cela qu'à rallier Pietra-Santa sur la côte de la Méditérranée avec Barga, Poretta, Filigare, Terra del Sole et la Cattolica sur l'Adriatique. Toutes ces localités suivent l'Apennin dans son développement latitudinal à travers la Péninsule, et la nature indique clairement la ligne stratégique que l'art doit fortifier.

Ce Royaume aurait environ 1400 milles carrés d'étendue avec une population de 6,000,000 d'ames, et formerait un ensemble admirable avec Livourne sur la Méditérranée, et Ancône sur l'Adriatique comme ports de mer. Plaisance et Ferrare seraient les forteresses. Florence en serait la capitale, et aucune autre ville ne saurait lui refuser cet honneur, qui lui est dû sous tous les rapports.

Les villes de Parme et Modène regretteront peut être de n'être plus les centres de petits gouvernements, mais leur position sur la grande artère du chemin de l'Italie Centrale, et la richesse de leur sol, du jour qu'elles appartiendront à un Etat important, leur assure un développement intellectuel et matériel qui les dédommagera largement.

Nous avons exprimé notre opinion sur le Royaume des Deux Siciles, dont la dynastie se ralliera à la cause italienne; nous le laisserions intact dans ses confins, sauf quelque petite agglomération au Nord au détriment des Etats Romains pour ne pas avoir Rome et ses environs enclavés dans un seul Etat, mais bien entre deux. Au Nord les frontières actuelles iraient jusqu'à *Arsoli* (ne pas confondre avec Ascoli) et descendraient à la mer par Pallestrina, Velletri et Ardea. Le territoire de Pontecorvo et la délégation de Bénévent seraient annexés au Royaume des Deux-Siciles, qui prendrait le nom de Royaume de l'Italie Méridionale, ou de la Basse Italie.

Nous mettons en regard l'importance réciproque de ces trois Royaumes par les chiffres ci-après:

	Milles carrés.	Habitants.
Haute Italie	2180	10,000,000
Italie Centrale	1400	6,000,000
Italie Méridionale	2032	9,000,000

Nous allons jeter maintenant un regard sur les populations que nous avons agglomérées dans la formation nouvelle des deux Royaumes sous le rapport ethnographique. L'Italie dans les confins assignés à notre Confédération n'est habitée que par des Italiens qui appartiennent à la souche gréco-latine, sauf des fractions tout-à-fait insignifiantes, qui ne parlent pas l'italien comme leur propre langue, Vaudois, Albanais, Catalans et Allemands; ils forment par conséquent un ensemble très-compacte sous le rapport ethnographique dans le sens étendu du mot. Cependant quelques hommes politiques se sont plu à exagérer les nuances qui existent dans le caractère des diverses populations italiennes pour s'en faire une arme et représen-

ter le fait comme une difficulté à la formation d'une nationalité italienne politiquement parlant. Ces nuances ne sont pas plus fortes que celles qui existent en France entre un Marseillais et un Lillois, ou un Breton et un Alsacien, elles sont même de beaucoup moins marquées, et comme il n'est venu sérieusement à l'idée de personne d'en faire une difficulté en France pour l'ensemble de la nationalité, cela ne peut en être une en Italie. Toutefois, nous ne nions pas ces nuances, et nous trouvons que dans notre division elles se trouvent prises en considération précisement parceque nous avons avant tout pris pour guide les indications naturelles du sol. Dans la Haute Italie nous avons les Piémontais, que nous appellerions volontiers les Lacédémoniens de l'Italie: hommes d'ordre par excellence, laborieux, sérieusement braves, doués bien plus de qualités solides que brillantes. C'est sur ce noyau que nous comptons pour conduire sagement la politique de la haute Italie. C'est la sève de cette population, à qui l'Italie doit la liberté, que nous voudrions voir inoculée dans le caractère national italien, Les Vénitiens, les Lombards, les Piémontais des frontières ont beaucoup d'analogie dans le caractère. Toute la population des montagnes est douée par la nature même, de cette homogénéité que l'on trouve dans les montagnards de tout pays. Dans quelques villes comme Milan, Crémone, Mantoue, on trouvera un peu d'éléments enclins à l'indiscipline, mais c'est bien plus une question de gouvernement et d'habitudes que de caractère. Dans l'ensemble nous aurions dans la Haute Italie de grands éléments d'ordre et des populations faciles à gouverner.

Pour l'Italie Centrale nous trouvons d'abord les habitants des duchés de Parme et Modéne, qui appartiennent par leur dialecte encore aux Lombards et approchent du Piémontais par leur caractère. Les événements de 1848 ont prouvé que les populations sont mûres pour des institutions politiques libérales. Pendant le royaume d'Italie ces pays furent une pépinière d'hommes sérieux et d'excellents officiers des armes scientifiques. Bologne représente la partie la plus civilisée des populations romagnoles : cette province à été depuis 1796 un foyer politique toujours remuant, ce qui a fini par

donner à ses habitants un sérieux très-remarquable dans les questions politiques. Les Romagnols sont un peu trop énérgiques dans leur passions, ils ont trop de plein dans leur nature; l'éducation de ces peuples depuis les Borgia jusqu'à nos jours a malheureusement boulversé un peu leurs notions morales, et la force y jouit d'un prestige, que le droit et la justice y ont perdu. Mais ces éléments peuvent être très-bien dirigés par un gouvernement éclairé. Leur aptitude à la vie militaire est excellente, et l'histoire de 1812 en Russie ne les a pas oubliés. Le reste des Etats Romains a en général une population douce, laborieuse, disciplinée, et apte à produire d'excellents sujets pour peu qu'on en dirige à bien les instincts. Elle parle un italien correcte, et se trouve avoir en cela un rapprochement de plus avec le Toscan. Quant à ce dernier, que nous nommerons l'Athénien de l'Italie, l'histoire ancienne et moderne est là pour attester de la douceur de son caractère et de l'élévation de son intelligence: il est bien digne de diriger le développement du nouveau Royaume, dont il serait le premier élément. Si dans le Royaume des Deux Siciles nous trouvons une différence assez sensible entre le caractère du Sicilien et du Napolitain, ce qui s'observe ordinairement dans tous les habitants des îles, qui par l'isolement du territoire qu'ils habitent ont ordinairement un caractère tout particulier, nous n'y voyons pas une difficulté sérieuse pour un gouvernement; une Vice-royauté à Palerme et une bonne administration dans les Deux Siciles, contentera également l'Ile et la Terreferme.

Quant au développement industriel et commercial, le sol italien est tellement favorisé sous ce rapport qu'il n'y a presque pas besoin d'en tenir compte dans les agglomérations des divers territoires; toutefois nous remarquons que celui que nous proposons correspond aux habitudes du jour pour le commerce.

La Haute Italie se trouve avoir ses intérêts commerciaux principalement concentrés dans les rapports que les villes de Turin, Milan, Gênes et Venise ont entre elles, tandis que l'Italie Centrale les a pour la plus grande partie à Florence, Bologne, Livourne et Ancône. Le royaume des Deux Siciles a ses centres d'affaires à

Naples et à Palerme, et une activité qui se développe sérieusement dans ses ports de l'Adriatique.

Nous n'avons pas oubliés la République de Saint-Marin et la Principauté de Monaco, que l'on peut, si l'on veut, maintenir en Italie comme deux curiosités de plus à l'endroit des touristes qui viendront nous visiter.

Nous avons laissé Rome avec ses environs immédiats: nous voudrions en faire une ville libre gouvernée par un système municipal sous la suzeraineté directe du Saint-Père, et unie dans la Confédération. Rome capitale du Catholicisme, siége permanent du Saint-Siége. La Confédération italienne devrait accorder au Saint-Siége un apanage triple de la somme qu'il retire maintenant de ses Etats, et bâtir un vaste port à Ostie, à ses frais, pour que le Saint-Père eût toujours pleine liberté et indépendance de mouvements. Ce port servirait en même temps au commerce de la ville éternelle. Rome serait le centre des Tribunaux écclésiastiques, des Séminaires et des Musées ; elle aurait enfin sur une plus vaste échelle qu'elle ne possède aujourd'hui toutes les institutions adaptées au centre du catholicisme et à la capitale des arts. Une force convenable pour la sûreté personnelle du Saint-Père et la dignité du chef de l'Eglise, pourrait être récrutée dans tous les Etats catholiques.

Nous ne croyons pas que les autres Etats catholiques de l'Europe se réfuseraient à payer au Saint-Père des apanages proportionnés à celui qu'il recevrait de la Confédération italienne, afin qu'il fût assez riche pour bien soutenir cette noble armée du clergé militant qui propage la foi dans l'univers ! Quel est le catholique de bonne foi qui ne reconnaîtrait que le Saint-Père ainsi partagé serait plus indépendant, plus riche, plus héureux et plus puissant qu'il ne l'est aujourd'hui?

Quant à la capitale de la Confédération, ce n'est pas à Rome que nous la placerions. Si vous mettez le centre politique à côté du centre religieux, vous allez de rechef à la rencontre des dangers que nous voulons éviter. La capitale peut être choisie entre Milan et Bologne; tout en nous défendant du reproche de *Cicero pro*

domo sua, nous pencherions pour cette dernière ville, qui est au centre de la Péninsule et que Napoléon premier avait désignée comme capitale de l'Italie. Se trouvant dans l'Etat du centre qui relativement aux deux autres serait le moins puissant, il nous semble que, même au point de vue politique, le choix de Bologne serait le plus sage.

Nous n'avons pas à nous occuper de faire la Constitution de la nouvelle Confédération, qui devrait à notre avis entrer dans la famille européenne avec un caractère éminemment défensif : nous insistons, quant à nous, uniquement sur deux points.

D'abord sur l'unité et la centralisation à donner au pouvoir exécutif, et à la défense intérieure et extérieure. Ensuite sur l'uniformité de Concordats avec Rome, uniformité des poids et mesures, même code de Commerce et union douanière.

Nous avons dit au commencement de cet écrit que l'intervention des autres Puissances européennes ne peut manquer dans notre question ; mais certes que la voix de l'Italie et celle de la France seront les plus entendues. Pour consulter l'Italie nous croyons qu'on trouvera de très-bons éléments dans les Municipes. Les anciennes vertus italiennes ont toujours brillé dans les Magistratures Communales, et encore de nos jours, malgré un choix fait sous l'influence directe de mauvais gouvernements, nous voyons les Municipes donner l'exemple de l'ordre, du courage civil et souvent même de la bonne administration. Nous croyons qu'on y trouvera la base la plus solide pour l'édifice de notre régénération.

Le Roi Victor-Emanuel qui a su réunir autour de lui tous les Italiens le jour de la lutte, aura encore une belle tâche après la victoire : celle de maintenir la discipline dans la discussion, et de rappeler aux Italiens que l'Indépendance impose d'abord des devoirs avant de donner des droits ; sacrifier les passions individuelles n'est pas moins noble que combattre l'ennemi ; jamais les libertés politiques n'ont donné l'indépendance aux peuples, mais l'indépendance des nations finit toujours par les conduire à la liberté.

Nous espérons que les Italiens rendront cette tâche facile,

mais qu'ils n'oublient pas les amères leçons de tant des siècles ! En 1848 nos ennemis excitèrent le parti républicain contre le Piémont; attendons nous à voir aujourd'hui les mêmes ennemis exciter dans les esprits les plus crédules une défiance contre les intentions de l'Empereur. Le mot d'étranger rappelle de si poignants souvenirs, qu'il remuera pour longtemps encore les passions des Italiens.

Que l'Italie soit avant tout reconnaissante envers la France, qui sera toujours à la tête de la civilisation, et qui dans un proche avenir rétablira l'équilibre moral de l'Europe en unissant entre elles les nations Greco-latines que la nature a si admirablement groupées autour de cette belle Mer Méditerranée. L'ingratitude porte malheur aux nations ! La France d'ailleurs est notre alliée naturelle. Parvenir à l'Indépendance a été le rêve de tant de générations italiennes, que si la nôtre l'obtient elle n'a qu'à se prosterner devant Dieu et l'en remercier. Elle n'a qu'à apprendre à ses enfants à l'apprécier avant tout et de travailler à la consolider. L'Italie a toujours été belle: rendons-la forte; et malheur à celui qui y porte obstacle par les dissensions. Nous avons foi dans l'avenir parce que notre cause est juste. Le peuple italien a senti qu'il est une nation, et il sera une nation indépendante. L'Autriche rentrée dans ses confins naturels, et unie aussi bien que nous dans une Confédération allemande vraiment nationale, verra que ce n'est pas la haine qui nous rendaient ennemis, mais le désir de jouir de ce qu'il y a de plus saint, de plus juste au monde pour une nation : de notre Indépendance.

FIN.



